

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES) RÉGIME DU RÉEL NORMAL-MINI RÉEL



- 1	EPUBLIQUE FRANÇAISE								(art.287	7 du CGI)		
	PÉRIODE DE DÉCLAR	ATION					Ne pas u	tiliser cette déclara	ation pour ur	e autre	période	
							•		•			
	Jours et heures de récepti	ion										
Adresse du service												
	où cette déclaration doit											
	être déposée											
	au plus tard le	→										
	Identification du destinata	aire										
	Adresse de l'établissement — (quand celle-ci est différente de l'	l'adresse du destinataire)										
	(quana cone el est amerente de l	adresse da destinatane,										
				1								
	Rayer les indications imp	rimées par ordinateur (qui ne corre	espondent plus à	la situati	on exacte de l'	entreprise, re	ctifiez-les en rouge.				
	SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime					
ı												
-		<u> </u>						l				
						-						
	Numéro de TVA intra	acommunautaire (ne conce	•	·								
				lissement (SIRET)	1		,		1			
	La charte du contribu	iable : des relations e	ntre l'adm	inistration fisca www.impots.g	ale et le d	contribuable b	pasées sur le	s principes de simp	olicité, de resp	ect et d'e	equité.	
H												
	Si vous êtes memb		/A*, veui	llez cocher i	mpérat	ivement la	case ci-co	ontre :		0005		
	*y compris la société tête de gro	oupe en tant que membre										
	Si vous n'avez à rer	mplir aucune lign	e de ce f	ormulaire (d	éclarat	ion « néant	t»). veuille	ez cocher la cas	e à droite	0010		
	MODALITÉS DE DÉCL						,, roann	2 0001101 14 040	<u> </u>			
			AIEWENT				\					
	PAIEMENT, DATE, SIG	SINATURE		RESERVE A	A L'ADIV	INISTRATION	V					
	Date :	Signature :		Somme :		Date :			Pénalités			
						N° PEC	1		Taux 5 % 90	005		
	Téléphone :								Taux % 90	006		
	Case à	à cocher				N° d'opératio	n		Taux % 90	007		
	Delement new vivement he											
	Paiement par virement ba	ancaire:		Si vous payez	par chèque	: utilisez un chèque	barré ; l'établir im	pérativement				
	Paiement par imputation*	·:		à l'ordre du T		LIC. t(s), précisez-en le i	nombre					
	*(joindre l'imprimé N°3516 dispo	onible sur <u>www.impots.gouv</u>	<u>fr</u> ou auprès	y Si vous payez	pai vireirieri	(13), precisez-en le l	nombre —		Date of	le récept	ion	
	de votre service des impôts).	A CORRECTION A	IOF	/					J			
5 401	CADRE RÉSERVÉ À L	LA CURRESPUNDAI	NCE									
- 128												
. 21												
let 20												
2012 01 43233 PO - Juillet 2012 - 125 401												
6												
233												
11 43												
312 0												
5												
B												
141												
101												
AT												
Z												
RIE												
ME												
R.I.												
MP												
-												
Nº 3310 - CA3 - IMPRIMERIE NATIONALE												
- 01		Vous pouvez décla	rer et naver v	otre TVA par transf	ert de fichi	er ou par interne	t, à l'exclusion (les entreprises étrangère	es.			
								jue « professionnels ».				



A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES										
	OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			(OPÉRATIONS NO	ON IMP	OSABLES			
01				04	Exportations hors	CE	0032			
02	utras anávations imposables			05	Autres opérations	non imn	0033			
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires	0044			•					
	(article 283-2 du Code général des impôts)	0044		06	Livraisons intracommunautaires			0034		
03				6A	Livraisons d'électric chaleur ou de froid	cité, de ga non impo	0029			
3A	ivraisons d'électricité, de gaz naturel, 0030			07	Achats en franchise	9	0037			
2D	de chaleur ou de froid imposables en France Achats de biens ou de prestations de services			7A						
3B	réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040		réalisées par un assujetti non établi en Franci (article 283-1 du Code général des impôts			0043			
	Régularisations (Important : cf. notice).	0036		7B	Régularisations	(Impo	rtant : cf. notice).	0039		
B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER							Base hors	tovo	Taxe due	
	TVA BRUTE	_ 174 _ 1					Dase nors	laxe	raxe due	
08	Opérations réalisées en France métroportaux normal 19,6 %					0206				
09	Taux réduit 5,5 %									
9 B		Taux réduit 7 %								
JD	Opérations réalisées dans les DOM									
10		Operations realisees dans les DOM Taux normal 8,5 %								
11	Taux réduit 2,1 %	Faux réduit 2,1 %								
12										
	Opérations imposables à un autre taux									
	(France métropolitaine ou DOM)									
13	Ancien taux					0900				
14	Opérations imposables à un taux particuli		•							
15	TVA antérieurement déduite à reverser							0600		
	La ligne 11 ne concerne que les	Total de la TVA br	ute due							
	Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées				Danit TVA ann annsi		0005			
	sur l'annexe 3310 A.	rees		17	Dont TVA sur acquis	sitions int	racommunautaires	0035		
					Dont TVA sur opérati	ons à dest	0038			
	TVA DÉDUCTIBLE									
19	Biens constituant des immobilisations							0703		
20	Autres biens et services						0702			
21	1 Autre TVA à déduire						0059			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de									
				23	Total TVA dédu	ctible (I	ignes 19 à 22).			
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent	24	Dont TVA non perçue récupérable par les							
	de 100 %				assujettis disposa stable dans les D	nt d'un é	tablissement	0709		
	,				(articles 295-1-5° et 29	5 A du cod	e général des impôts)	0700		
CF	ÉDIT				TAXE À PAYER					
٥٢	Cutdit de TVA (lines 00 lines 10)	0705		00	T)///	a.a. 10	liana (OO)			
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705		28	TVA nette due (li	gne ro	– ligrie 23)			
26	Remboursement demandé sur formulaire nº 3519 joint	8002		29	Taxes assimilées annexe nº 3310			9979		
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête			30		ter, y co	mpris acompte			
	de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005			congés			9989		
		0000		31	Sommes à ajoute congés	er, y cor	npris acompte	9999		
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA)	8003		AB	Total à payer ac	quitté pa	ar la société			
	(Cette somme est à reporter ligne 22				tête de groupe s récapitulative 33					
	de la prochaine déclaration)				(lignes 28 + 29 -			9991		
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne					32 Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31 – AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)					

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).